

## Introduction

# Le temps et l'espace des sociétés

---

**Jean-Yves MARTIN**

Sociologue

Depuis l'origine, la trajectoire de l'espèce humaine sur la planète Terre se caractérise par un mouvement au long cours d'affranchissement et de maîtrise des conditions naturelles, un dépassement des contraintes de cette Nature dont l'espèce est justement issue, et sur laquelle elle veut exercer toujours plus avant son empire. Ce mouvement d'artificialisation, qui ne s'est jamais disjoint de la prédation des commencements, s'est accéléré dans la période contemporaine sous l'action de fractions dominantes – ou d'avant-garde – de l'humanité, inventives et toujours mieux armées dans la captation des ressources, au point de produire des déséquilibres majeurs. Ces derniers, qui touchent autant l'environnement physique que les sociétés, amènent à s'interroger sur la viabilité de ce « développement » et sur la réversibilité des effets négatifs qu'il a provoqués sur l'environnement physique, les ressources de la planète et la biosphère.

On décrit classiquement cette trajectoire de libération sous la forme des trois grandes révolutions qu'a connues l'humanité dans ses modes de vie : la sédentarisation, l'industrialisation et l'urbanisation. D'autres soulignent qu'une quatrième révolution est à l'œuvre, celle de l'information et de la connaissance. Les préhistoriens rapportent que les premiers groupes humains, au paléolithique, vivaient immergés dans la nature et en dépendaient totalement. Par la chasse et la cueillette, ils se nourrissaient de ce qu'ils pouvaient prélever, dans une quête incertaine et périlleuse, des espèces animales et végétales. Les aléas et les dangers de cette errance ont été progressivement réduits par l'invention d'outils et

l'élaboration de techniques de domestication d'animaux et de végétaux. L'apparition de l'agriculture et de l'élevage a ainsi permis la sédentarisation, amorcée au néolithique. Celle-ci conduira à l'émergence de nouvelles formes d'organisation sociale et politique favorisant ou impliquant des concentrations spatiales. Les premières agglomérations sédentaires et à forte densité de population apparaissent à la fin du néolithique (CASTELLS, 1975). L'existence des villes, produits d'une différenciation sociale et d'une division du travail (WEBER, 1958) qu'elles contribuent à renforcer, précède la révolution industrielle. C'est cependant cette dernière, aboutissement de transformations techniques et organisationnelles de plusieurs siècles dans l'agriculture et l'industrie, qui enclenchera le phénomène – très récent à l'échelle de l'histoire humaine – de l'urbanisation massive. Ainsi, l'industrialisation de la production, l'extension des villes<sup>1</sup>, le développement de la connaissance scientifique et de ses applications, dont l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et les communications à distance, feront culminer le mouvement d'artificialisation dans la période contemporaine. La crise environnementale marque les limites de la science et du progrès technologique, et les remet en cause. La nature, qui a co-évolué pendant toutes ces étapes et s'est parfois adaptée de façon surprenante, manifeste sa résistance à la domination et à l'oubli.

Ces étapes, qui ponctuent les changements de la relation entre nature et culture, sont bien connues. Elles ont fait l'objet de nombreuses analyses quant à leur signification dans les modes de reproduction de l'existence humaine. On évoque peut-être moins souvent la réduction de la durée des étapes successives et donc l'accélération permanente des changements. On doit également souligner la diversité de leur évolution temporelle, le fait que les comportements et les modes de vie caractéristiques d'une période peuvent subsister dans les périodes suivantes, et enfin que des périodes définies comme différentes peuvent coexister dans le monde contemporain. Le mouvement de domination de la nature n'a pas été identique ni simultané sur l'ensemble de la planète.

<sup>1</sup> Dans certaines régions, et en particulier en Afrique subsaharienne, le phénomène urbain – postérieur à celui des pays du Nord – doit son apparition et son développement aux fonctions politiques, administratives et commerciales introduites par la colonisation, plus qu'à l'industrialisation.

Ainsi la période du paléolithique, terminée en Asie mineure il y a plus de 10 000 ans, perdurait encore au XIX<sup>e</sup> siècle dans certaines zones polaires ou insulaires, et aujourd'hui des groupes quasi nomades vivant de la chasse et de la cueillette subsistent encore (LÉNA, 1992), alors que d'autres vivent maintenant dans une économie quasi dématérialisée. De même, alors qu'il est convenu de situer le passage de la préhistoire à l'histoire par l'invention de l'écriture – phénomène majeur d'artificialisation –, il faut noter qu'il existe encore des sociétés sans écriture, même si elles sont maintenant intégrés dans des États, et que l'Unesco dénombrait près de 900 millions d'adultes analphabètes dans le monde en 2000 (WAGNER, 2000).

Le cheminement de l'humanité et l'accélération continue qui le caractérise aboutissent aujourd'hui à une situation qui suscite interrogations et inquiétudes. On met l'accent sur la charge énorme qui pèse sur le dispositif naturel, ainsi que sur les déséquilibres excessifs qui marquent les conditions de vie et la répartition des richesses dans le monde. En 1950, la Terre comptait 2,5 milliards d'habitants. En 2000, elle en comptait 6 milliards, et des projections selon un scénario médian donnent 9,3 milliards en 2050 (United Nations, 2001). Les pays en développement rassemblaient 80 % de cette population en 2000, et en réuniraient 87 % en 2050. En 1998 (World Bank, 2000), c'est près du quart (24,3 %) de la population mondiale qui vivait sous le seuil de pauvreté<sup>2</sup>, cette proportion allant de 5 % en Europe de l'Est et en Asie centrale à 46,3 % en Afrique subsaharienne. La moitié de la population mondiale habite maintenant dans les villes, lesquelles, en particulier dans les pays du Sud, ne peuvent assurer pleinement la maîtrise de toutes les fonctions urbaines (habitat, équipements, lieux de travail, réseaux de transports) (PINSON, 2001). Outre ces fortes inégalités de conditions de vie sont signalés l'intensification des pollutions diverses, le réchauffement de l'atmosphère, l'accroissement en nombre et en intensité des catastrophes naturelles, l'érosion de la biodiversité, l'émergence ou la résurgence de maladies, etc. Les scientifiques proposent des explications à l'apparition de ces déséquilibres.

<sup>2</sup> Seuil de pauvreté : populations vivant avec moins de 1,08 \$ par jour (parité de pouvoir d'achat 1993).

Les historiens, après l'évocation des flux et des reflux des dominations à l'échelle internationale, pointent, dans le dernier quart du deuxième millénaire, l'expansionnisme occidental, qui impose progressivement son mode de production et de consommation au monde entier. Celui-ci trouve son origine dans l'émergence du capitalisme et les prépondérances des villes championnes de la navigation hauturière et du commerce au loin (Venise, Anvers, Gênes, Amsterdam), mais c'est l'avènement des économies coloniales de l'Angleterre et de la France, et surtout la conquête britannique du monde, appuyée sur la Révolution industrielle, qui seront décisives (BRAUDEL, 1979).

Les physiciens, quant à eux, parlent de « forçage » : « Nous savons que notre planète est aujourd'hui soumise à des forçages dus aux activités humaines qui sont hors des limites de la variabilité connue, au moins à l'échelle du dernier demi-million d'années. Et que la nature des changements ainsi induits dans l'environnement planétaire, leur intensité, à la fois en amplitude et en rapidité, sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et probablement dans toute l'histoire de la Terre. » (MÉGIE, 2002).

Les économistes enfin soulignent depuis longtemps la transformation des modes de production avec la montée en puissance du secteur tertiaire de l'économie, dans lequel la valeur ajoutée a de plus en plus tendance à se concentrer. La valeur financière de l'appareil de production secondaire, et *a fortiori* primaire, s'affaiblit régulièrement dans les économies occidentales (FOURASTIÉ, 1958). Cette tendance lourde menace gravement les pays encore peu industrialisés et dont les ressources à l'exportation reposent essentiellement sur la rente des produits de base. Ces pays sont déjà parmi les plus pauvres et la valeur de leur production baisse régulièrement. La CNUCED s'en est récemment inquiétée : « C'est dans les pays les moins avancés (PMA) qui dépendent de l'exportation de produits primaires pour leur survie économique et leur développement que l'extrême pauvreté est la plus répandue (...) La proportion d'individus vivant avec moins de 1 dollar par jour dans les PMA exportateurs de produits primaires non pétroliers est passée de 63 % en 1981-1983 à 69 % en 1997-1999 (...) En 1999, le PIB moyen par habitant des PMA exportant des produits non pétroliers était plus faible qu'en 1970, à prix constants. » (CNUCED, 2002).

Ces références mettent en lumière trois causes fondamentales de la crise environnementale, sociale et économique que traverse le monde contemporain : l'expansion continue d'un mode de production et de consommation peu économe des ressources naturelles ; les forçages directement subis par le dispositif physique et les ressources de la planète ; un fonctionnement économique et financier international dont la seule subjugation est celle des lois du marché dans l'attribution de la valeur et qui accroît le différentiel entre pays riches et pays pauvres. Cependant la prise de conscience mondiale des dangers encourus par la planète et ses habitants progresse. Elle évolue aussi quant à ses principaux sujets de préoccupation. Il y a une trentaine d'années la sensibilité a commencé à s'exacerber à propos de l'environnement physique et biologique. Cette question a été au centre des discussions de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement, réunie à Rio de Janeiro en 1992. Celle-ci a débouché sur la signature de plusieurs conventions internationales qui privilégient les questions environnementales : Convention sur la biodiversité (1992), Convention sur le changement climatique (1994), Convention sur la lutte contre la désertification (1994), Protocole de Kyoto (1997). La prochaine conférence, celle de Johannesburg en 2002, ne reprend pas pour titre l'environnement et le développement, mais elle fusionnera ces deux questions en les globalisant dans la nouvelle démarche de réflexion et d'action qui cible à la fois un mouvement et une temporalité pour l'évolution du monde : le développement durable.

Derrière ce concept se cachent une multitude de sens qui ont fait l'objet de nombreuses études ces vingt dernières années. L'intention des contributions réunies dans cet ouvrage est de faire état de quelques approches significatives permettant de questionner les réalités sociales et économiques de ce développement durable : la construction des questions, l'évolution des concepts, la définition des conventions et des politiques, l'émergence de nouveaux acteurs et les contextes globaux et locaux. Elles prennent en compte l'évolution des priorités qui, depuis dix ans, fait apparaître un déplacement des préoccupations liées à la dégradation de l'environnement physique vers celles qui sont liées aux sociétés et aux individus qui les constituent. Au lieu d'une approche environnement-ressources-sociétés, qui a surtout conduit jusqu'à présent à

des diagnostics concernant les altérations climatiques et biologiques, c'est une approche sociétés-ressources-environnement, qui conduirait davantage à des diagnostics politiques et sociaux, qui est privilégiée. Ce parti pris se fonde sur l'évolution actuelle des rapports internationaux, marquée par la tendance conflictuelle des rapports Nord-Sud et l'affaiblissement des pouvoirs d'État. Une attention particulière a été portée à l'impact des politiques locales de développement, ainsi qu'aux logiques d'appropriation/instrumentalisation du discours qui sous-tend le développement durable. Ce choix explique le recours à plusieurs disciplines parmi lesquelles les sciences sociales sont majoritaires. L'anthropologie, la démographie, l'économie, la géographie et la sociologie sont ainsi représentées, mais des spécialistes de l'agronomie, de l'épidémiologie et de la nutrition ont également apporté leur concours. La démarche suivie est celle d'une remise en perspective d'une logique globale, développementaliste, avec, thème par thème, l'évolution, les enjeux et les effets sectoriels. Des questions récurrentes traversent l'analyse thématique et s'enchaînent, montrant bien par là l'interconnexion des problèmes du développement durable.

La question stratégique du développement durable est celle de sa régulation, aussi bien mondiale que locale (TUBIANA, 2000). On sait que les premières tentatives de régulation internationale correspondent à la création de la Société des Nations, fondée en 1920 pour le maintien de la paix et le développement de la coopération entre les peuples. On sait qu'elle fut loin de répondre aux espoirs qu'elle avait suscités. On doit mentionner aussi que si le président Wilson en fut l'instigateur, les États-Unis n'en firent pas partie. Il faut rapprocher de cela, concernant les mesures mondiales pour lutter contre l'effet de serre, la dernière tentative en date, celle du Protocole de Kyoto (1997), qu'un certain nombre de pays se refusent toujours à ratifier. Ceci n'est qu'une illustration de la complexité de la mise en place de ces régulations. Que ce soit pour la préservation de la biodiversité, les droits locaux d'accès aux ressources naturelles, la régulation équitable des échanges commerciaux, en particulier pour les produits agricoles, la circulation des personnes... et des virus, ou l'équilibration des règles du marché, cette question de la régulation est abordée dans plus de la moitié des contributions à cet ouvrage (Aknin et

*al.*, Aubertin, Cormier-Salem et Roussel, Michon, Courade et Delpuech, Vidal et Gonzalez, Hours).

L'organisation de régulations politiques, économiques et sociales est rendue d'autant plus difficile que la mondialisation, en ouvrant les frontières et en permettant à de plus en plus d'acteurs de se saisir de la chose publique, affaiblit les États, et particulièrement dans les pays pauvres. Si les pays les plus puissants peuvent s'affranchir de règles communes, les pays les plus démunis enregistrent l'apparition de ces nouveaux acteurs, non-étatiques ou supra-nationaux. Les agences internationales de développement bénéficient de leur extra-territorialité pour accroître leur influence dans les territoires nationaux. Par ailleurs, des organisations non-gouvernementales, qui sont parfois, et même souvent dans certains pays du Sud, des émanations de pays occidentaux, alors qu'elles affirment procéder de la société civile nationale, exercent une action de contournement – et d'affaiblissement – de la puissance publique dans l'exercice de ses droits. (Aknin *et al.*, Dubois et Mahieu, Aubertin, Roussel et Cormier-Salem, Cambrézy, Metzger et Couret, Michon, Hours).

Cet affaiblissement des États est peut-être l'une des principales entraves à la mise en œuvre d'un développement durable, et en particulier dans la lutte contre la pauvreté. La vague des plans d'ajustement structurel (PAS) et les modalités de gestion de la dette multilatérale et bilatérale (Initiative PPTE et Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté) n'ont pas joué en faveur de la « durabilité sociale » du développement (Aknin *et al.*, Dubois et Mahieu, Aubertin, Michon, Courade et Delpuech, Schlemmer *et al.*, Hours). On peut citer à ce propos la déclaration récente d'un ministre brésilien : « Depuis vingt ans, les pays latino-américains et des Caraïbes présentent des indicateurs négatifs. Les sévères programmes d'ajustement structurel, le service de la dette, ainsi que la volatilité des capitaux et l'ouverture des marchés aux produits des pays riches – sans réciprocité de leur part – ont empêché les investissements sociaux et environnementaux des pays en développement.<sup>3</sup> »

<sup>3</sup> Discours de José Carlos Carvalho, ministre député de l'Environnement (Brésil), devant l'Organisation des États américains (Troisième rencontre inter-américaine pour le développement durable, mars 2002).

La question sociale et la problématique de l'environnement se situent au cœur des rapports Nord-Sud. La situation des pays pauvres, endettés, ajustés, fait que leurs priorités s'orientent plus spontanément vers la sortie de la pauvreté et l'exploitation maximale de leurs richesses naturelles que vers la protection de l'environnement, même si ces richesses ne profitent pas à tous. Cela est d'autant plus vrai qu'ils y sont poussés par le marché de la demande dominé par les pays du Nord, les plus gros consommateurs mondiaux de ces ressources. Naît ainsi un débat : développement au Sud, développement durable au Nord ? Un développement durable impliquant une stricte protection de l'environnement et des ressources est-il soutenable au Sud ? Le développement du Nord serait-il insoutenable? (Aknin *et al.*, Dubois et Mahieu, Aubertin, Metzger et Couret, Courade et Delpeuch).

Au-delà de la question de l'émission de gaz carbonique et de l'effet de serre, la protection et la conservation de l'environnement et de ses ressources est pourtant l'objet de nombreuses initiatives. Les notions de biens publics, biens communs, biens globaux en sont issues. Ces démarches de conservation ont paradoxalement été inspirées par les pays riches, avec une volonté d'imposition aux pays pauvres, et préconisant l'interdiction d'utilisation d'espaces et d'espèces. Cela a pris la forme par exemple de parcs naturels et de zones protégées, sous l'action en particulier d'organisations conservacionnistes, parfois au détriment des populations locales. Les questions d'appropriation et de gestion communautaires ont alors émergé, avec leur cortège de détournements et de manipulations politiques, particulièrement à propos des forêts tropicales, que ce soit pour les ressources ligneuses ou pour les plantes à propriétés thérapeutiques. Les questions se sont aussi posées en termes de patrimoine, qu'il soit naturel ou qu'il réfère à des connaissances sur la nature – les savoirs locaux – ou l'architecture urbaine (Aknin *et al.*, Aubertin, Cormier-Salem et Roussel, Cambrézy, Metzger et Couret, Michon, Courade et Delpeuch, Lescure).

Le terme de « ressources » est un de ceux qui reviennent le plus souvent lorsque l'on évoque le développement durable. Le caractère très extensif de la notion permet d'intégrer des éléments *a priori*

disparates en les connectant dans une problématique de développement. Elle désigne aussi bien les éléments physiques et biologiques utilisables dans la nature, tels que l'espace que recherchent les réfugiés, les éléments intellectuels accumulables et transmissibles que sont les savoirs – oraux, scolaires, technologiques et scientifiques –, ou encore les éléments que l'on peut qualifier d'affectifs et qui sont constitutifs du lien social, ce dernier tenant souvent lieu d'ultime protection face à la pauvreté. La notion de ressources est également associée à celle de potentialités – exploitées ou non –, de capacités – concept majeur des analyses de la pauvreté –, et enfin d'accès, d'équité et de partage (Dubois et Mahieu, Aubertin, Cormier-Salem et Roussel, Cambrézy, Michon, Picouët et Sandron, Courade et Delpuech).

Le risque d'érosion irréversible ou d'épuisement des ressources est souvent évoqué quand on parle de durabilité. L'inventivité humaine est à même de transformer beaucoup de potentialités en ressources, et d'améliorer par exemple des espèces animales ou végétales en les sélectionnant. Elle est à même aussi d'en modifier les gènes et de créer des chimères, mais elle ne pourra pas recréer l'existant. Cela n'empêche pas cependant de vouloir faire breveter le vivant et de placer ainsi la vie dans la catégorie des marchandises. Cette marchandisation gagne toute la sphère des ressources, y compris les savoirs et leur transmission, et la régulation par le seul marché tend à devenir prépondérante dans l'ensemble des activités humaines. Le développement durable serait-il alors à la merci du marché ? (Aknin *et al.*, Aubertin, Courade et Delpuech, Schlemmer *et al.*, Hours).

D'autres risques sont également évoqués. Ils sont liés à la vulnérabilité de l'espèce humaine par rapport à différentes catégories de parasites dont la nocivité peut être activée ou réactivée du fait de l'intensification sans précédent des échanges mondiaux et de la circulation élargie des hommes, des animaux et des biens. Ils sont liés aussi aux déséquilibres de ces échanges et à l'industrialisation poussée de la fabrication des aliments (Courade et Delpuech, Vidal et Gonzalez).

Enfin, certaines contributions de cet ouvrage traitent des représentations, ces idées que l'on se fait de la réalité mais qui peuvent être erronées. Il en va ainsi des stéréotypes concernant la relation

entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement rural ou urbain, les pauvres étant à la fois responsables de leur misère et de leur environnement dégradé. C'est le cas également des préjugés concernant les liens entre pression démographique et état de l'environnement, ou du développement durable, qui peut être questionné comme une nouvelle construction idéologique (Cambrézy, Metzger et Couret, Picouët et Sandron, Hours).

Cet ouvrage est organisé en trois grandes rubriques : doctrines, pratiques, évaluations. *Doctrines* – Le développement durable relèverait-il du phénomène religieux ? La nouvelle doctrine universelle qu'il peut représenter n'appelle-t-elle pas la croyance en sa valeur, son efficacité et sa validité à l'épreuve du temps ? N'est-il pas accompagné d'une procession aussi bien de thuriféraires (agences internationales, ONG) que d'intégristes (conservationnistes ou libéralistes), hérétiques et profanateurs (les grands « pollueurs » qui utilisent l'environnement comme faire-valoir) ? Peut-il relever d'un autre discours que moral ? Il faut pour cela retrouver les origines des concepts – développement durable, développement social, biodiversité, savoirs locaux –, leurs modes d'élaboration et de transformation, et en quelque sorte les déconstruire pour mieux les rebâtir. *Pratiques* – Pour que le développement durable ne se réduise pas à un discours moral ou une représentation, il doit aussi être une volonté, traduite dans les contextes locaux. L'examen de ces derniers au travers de la situation de réfugiés, de la gestion de l'environnement urbain, de l'utilisation de la forêt, et de la relation population-environnement en milieu aride, montre le décalage entre cette volonté supposée et les pratiques concrètes. *Évaluations* – En reprenant, non plus les doctrines, mais des thématiques transversales à l'ensemble mondial, on rebat les cartes du développement durable pour en questionner les grands enjeux globaux et mettre en évidence les risques inhérents aux échanges mondialisés, comme l'insécurité nutritionnelle, les maladies virales émergentes, la diffusion inégale des savoirs, le piège idéologique du développement durable. Enfin, des approches d'un autre type sont présentées dans les annexes : le degré de recouvrement des thématiques de recherche dans le champ de la foresterie et des questions de développement durable ; l'évolution de la part du développement durable dans les publications de la Banque mondiale ; un regard critique sur l'analyse économique

des questions d'environnement ; le degré de prise en compte du développement durable dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

On peut donc s'interroger sur le développement durable, ses multiples sens, ses réalités, ses difficultés de mise en œuvre et ses contradictions dans l'espace et le temps des sociétés. Questionner le développement durable, c'est aussi le remettre en question.

### **Références bibliographiques**

---

BRAUDEL F., 1979 – *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle.* t. 3 - *Le temps du monde.* Paris, Armand Colin, 607 p.

CASTELS M., 1975 – *La question urbaine.* Paris, François Maspéro, 529 p.

CNUCED, 2002 – *Rapport sur les pays les moins avancés, 2002 : échapper au piège de la pauvreté.* NU.

FOURASTIÉ J., 1958 – *Le grand espoir du xx<sup>e</sup> siècle. Progrès technique, progrès économique, progrès social.* Paris, PUF, 249 p.

LÉNA, P., 1992 – Expansion de la frontière économique, accès au marché et transformation de l'espace rural en Amazonie brésilienne. In Dureau F., Quesnel A., éd. : *Recompositions sociales en Amérique latine : deuxième partie, bibl., Cahiers des Sciences humaines*, 28 (4) : 579-601.

MÉGIE G., 2002 – *La Lettre de PIGB*, février, 13.

PINSON D., 2001 – « Environnement et urbanisation ». In Commission Population et Développement, 34<sup>e</sup> session, Population, Environnement et Développement, New York, 2-6 avril 2001, MES-MAE : 35-42.

TUBIANA L., 2000 – *Environnement et développement. Un enjeu pour la France.* Rapport au Premier ministre, coll. Rapports officiels, Paris, la Documentation française, 169 p.

United Nations, 2001 – *World Population Prospects. The 2000 Revision.* N.Y., Department of Economic and Social Affairs, Population Division, 34 p.

WAGNER D., 2000 – *Literacy and Adult Education.* EFA 2000 Assessment, Unesco.

WEBER M., 1958 – *The City.* New York, Free Press, 242 p.

World Bank, 2000 – *World Development Report 2000/2001: Attacking Poverty.* WB.